

Instruction de course CORSICA CLASSIC 12^{éme} Edition

Du mercredi 25 août au mercredi 1 septembre 2021

From wednesday 25 August to wednesday 1 September 2021



Bonifacio – Saint Cyprien – Taverna -Macinaggio - Saint-Florent



SOMMAIRE

- 1. Règles 03
- 2. Avis aux concurrents 03
- 3. Modifications aux instructions de course 03
- 4. Signaux faits à terre 04
- 5. Programme des courses 04
- 6. Regroupements de classes et signaux d'avertissement 05
- 7. Zone de course 05
- 8. Les parcours 06
- 9. Marques 06
- 10. Les départs 06
- 11. Les arrivées 06
- 12. Système de pénalité 06
- 13. Réclamations et demandes de réparation 07
- 14. Classements et prix 07
- 15. Règles de sécurité 08
- 16. Remplacement d'équipier ou d'équipement 08
- 17. Contrôles de jauge et d'équipement 08
- 18. Publicité de l'épreuve 08
- 19. Limitations de sortie de l'eau 09
- 20. Équipements de plongée et housses sous-marines de protection 09
- 21. Communications radio 09
- 22. Décision de courir 09
- 23. Arbitres désignés 09

Annexe Parcours 10



La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de course à la voile (RCV),

déroulera du mercredi 25 août au mercredi 1er septembre 2021

- **1.2** les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en « annexe *Prescriptions* ».
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 les règles de la jauge CIM de l'année en cours pour les courses des voiliers d'« Époque et Classiques » ;
- les règles de la jauge IRC de l'année en cours pours les courses des voiliers classés « Esprits de tradition » et moderne.
- **1.5** la partie B, section II du Règlement international pour prévenir les abordages en mer

(RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- **2.1** Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel placé au plus près du bateau comité ou du bateau organisation lorsqu'il sera amarré à quai et sur le site web CCY.
- **2.2** À Bonifacio, Taverna, Macinaggio et Saint-Florent, un briefing skippers se tiendra aux abords du bateau comité ou du bateau organisation sur les quais des ports de plaisance à **10 heures**. À Saint-Cyprien et Taverna, le briefing sera fait à la même heure par **VHF canal 72**.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- **3.1** Toute modification aux instructions de course sera annoncée au cours du briefing et affichée si possible au Tableau officiel avant de quitter les ports et sur le site web CCY
- **3.2** Tout changement dans le programme des courses sera affiché au tableau officiel

avant 21 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

3.3 Si le comité de course se trouve dans l'incapacité d'afficher un avenant aux instructions





de course ou au programme, il le diffusera par VHF. Un accusé de réception pourra être demandé.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Tous les signaux seront envoyés au mât de pavillons du bateau comité, que le bateau

soit amarré à quai ou au mouillage. Dans la mesure du possible, le bateau comité restera regroupé avec les concurrents.

4.2 Quand le pavillon « Y » est envoyé au mât de pavillons du bateau comité, la rèale 40

s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre IV.



Bonifacio Marina Corsica Classic 2016 photo Philippe Pierangeli DR

5. Programme des courses :

Mercredi 26 août 9h 17h formalité d'inscription

Jeudi 26 août 1e course - Bonifacio - Bonifacio Trophée de la ville de Bonifacio Antoine Zuria

Vendredi 28 août 2e course – Bonifacio – Saint-Cyprien

Samedi 29 août 3e course Saint-Cyprien - Taverna

Dimanche 30 août 4e course - Taverna - Macinaggio

Lundi 30 août 5e course - Macinaggio - Saint-Florent

Mardi 31 août 6e course - Trophée de la ville de Sain-Florent Saint-Florent - Palmarès et remise des prix



- **5.1** Pour toutes les courses, l'heure du premier signal d'avertissement est fixée 12h.
- **5.2** Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange
- sera envoyé avec un signal sonore 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Pour chaque course, l'heure limite d'arrivée est précisée en Annexes parcours.

6. REGROUPEMENT DE CLASSES ET SIGNAL D'AVERTISSEMENT

- **6.1** Toutes les classes seront regroupées sur un seul départ. Le pavillon utilisé pour le signal d'avertissement sera le pavillon corse (pavillon blanc siglé tête de Maure noire).
- **6.2** La liste provisoire ou définitive des concurrents inscrits sera affichée au tableau officiel chaque jour au briefing quotidien de 10h.

7. ZONE DE COURSE

La zone de course est une zone côtière définie entre Bonifacio et Saint-Florent.



Saint Cyprien Corsica Classic 2018 flotte au mouillage photo Thibaud Assante DR

8. LES PARCOURS

- **8.1** Les parcours sont définis en **Annexes parcours** des présentes instructions de course. Pour tous les parcours, les schémas sont donnés à titre indicatif, seule la définition du parcours fait foi.
- **8.2** Pour les parcours côtiers jugés trop longs ou si les conditions de vent sont trop faibles ou trop fortes, le comité de course pourra décider de réduire la longueur des courses.

La ligne d'arrivé du parcours réduit sera implantée à environ 2/3 du parcours normal. Les concurrents seront informés de cette procédure de réduction au cours du briefing skippers ou à défaut lors de la procédure de départ ou le pavillon « S » sera envoyé au mât de pavillons du bateau comité avec le premier signal d'avertissement.





8.3 Pour les parcours ou une réduction de parcours n'a pas été prévue et si les conditions de vent ne sont pas favorables, la course sera annulée par VHF canal 72 avec relais par les sémaphores ou le CROSS-MED en Corse si nécessaire.

9. MARQUES

Les marques de parcours sont définies en Annexes parcours.

10. LES DÉPARTS

- **10.1** Pour toutes les courses, la ligne de départ est définie par le mât de pavillons du bateau comité arborant le pavillon orange et une bouée gonflable cylindrique jaune.
- **10.2 Cas éventuel de bateaux en attente**: Dans le cas de plusieurs départs, les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP].
- **10.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- **10.4** Le comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt **1 minute** après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1 (b)).

11. LES ARRIVÉES

- 11.1 Pour toutes les courses (normales ou réduites), la ligne d'arrivée sera mise en place avec un bateau du comité et la marque. Les concurrents doivent franchier cette ligne matérialisé par la pavillon bleu du bateau comité et la marque d'arrivé, DIRECTEMENT depuis la dernière marque de parcours. (cf Annexes parcours).
- 11.2 Dans la mesure où tous les concurrents n'ont pas tous un numéro de voile et pour permettre une meilleure identification à l'arrivée par le comité de course, les concurrents devront s'identifier par VHF dès qu'ils arrivent dans les parages de la ligne d'arrivée. La ligne d'arrivée pourra être déplacée pour des raisons de sécurité (bateaux au mouillage, écopage de Canadair, etc.)
- 11.3 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux devant et derrière lui, à la première occasion raisonnable.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- **12.1** Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- **12.2** Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.





12.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

13. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- **13.1** Les concurrents devront signaler leur intention de réclamer lors du passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas contraire, leur réclamation ne sera pas recevable.
- 13.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles à bord du bateau comité.
- **13.3** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la course du jour.
- **13.4 a.** Pour les étapes ou le bateau comité et les concurrents sont amarrés à quai, des avis seront affichés dans les **30 minutes** suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions et sur le site web, dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu à bord du bateau comité. Elles commenceront à l'heure indiquée au Tableau officiel.
- **b.** Pour les étapes ou les bateaux restent au mouillage (Saint-Cyprien), les réclamations seront traîtées à l'arrivée de l'étape suivante.
- **13.5** Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- **13.6** Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
- **b.** pas plus de **30 minutes** après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation.



Macinaggio Corsica Classic 2019 photo JP Pyrée DR



14. CLASSEMENTS ET PRIX

- 14.1 Le classement des courses s'effectuera en temps sur distance selon l'APM, attribuée par la jauge CIM, de chaque bateau pour les « Voiliers de tradition ».

 14.2 Le classement des courses s'effectuera en temps sur temps avec un TCC attribué par la jauge IRC pour les voiliers « Esprits de tradition » et moderne. Si le nombre de bateaux inscrits dans cette jauge est insuffisant, le comité de course pourra les inclure parmi les concurrents de la jauge CIM en leur attribuant une APM calculée = BSF moins 516.3.
- 14.3 Toutes les courses comptent pour le classement général.
- **14.4** Un regroupement de classes pourra être effectué selon le nombre et le type de concurrents inscrits.

15. RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'abandon d'un concurrent ou tout autre incident à bord devra être signalé le plus tôt possible au comité de course par **VHF canal 72** ou par GSM au numéro suivant : **06 48 09 47 07**

ou par l'intermédiaire du sémaphore le plus proche en cas de mauvaise liaison radio ou téléphonique (carte et numéros de téléphone en page 10 des IC), ou le CROSSMED en Corse directement par téléphone aux :

04 95 20 13 63 — E-mail : ajaccio@mrscfr.eu

numéro d'appel direct des urgences par téléphone fixe ou mobile : 196

16. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- **16.1** Avant le départ de chaque course, le skipper ou un représentant de chaque bateau devra compléter la « *Fiche d'étapes* » avec le secrétariat du comité de course. Cette procédure permet de connaître le nombre d'équipiers embarqués pour chaque course qui sera transmis au CROSS-MED en Corse après le départ. Cette procédure sera effectuée par la secrétaire du comité de course en se déplaçant à bord des bateaux concurrents lors des escales dans les ports. Pour les mouillages forains, cette procédure sera effectuées par VHF sur le canal de la course après le briefing.
- **16.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du jury ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

17. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

17.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
17.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal

d'avertissement



18. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO.

19. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS-MARINES DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

21. COMMUNICATIONS RADIO [DP]

- **21.1** Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- **21.2 Le canal VHF** utilisé par le comité de course pendant toute la durée de l'épreuve est le **canal 72**.

22. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité

en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

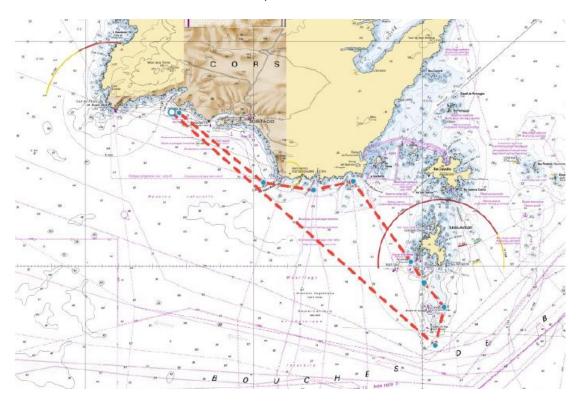
23. ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course Philippe Faure





Parcours 1 Bonifacio – Bonifacio Trophée de la Ville de Bonifacio Antoine Zuria



1 DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Départ

Marque 1 : Cardinale sud Lavezzi

Marque 2 : Tourelle de l'écueil des Lavezzi Marque 3 : Danger isolé du « Prêtre »

. Arrivée

- 2) POSITION DU BATEAU COMITÉ AU DÉPART ET À L'ARRIVÉE 41° 23.5677' N 009° 07.5996' E
- 3) DÉFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE
 Entre le mât de pavillons du bateau comité arborant le pavillon bleu.
 et une bouée gonflable cylindrique jaune à bâbord
- 4) DÉFINITION DE LA LIGNE DE DÉPART Entre le mât de pavillons du bateau comité arborant le pavillon orange. et une bouée gonflable cylindrique jaune.
- 5) DÉFINITION DU PARCOURS
 Départ -1 2 3 Arrivée
 Toutes les marques sont à laisser à bâbord

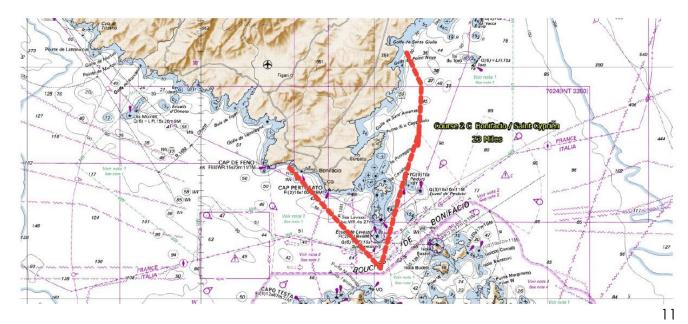
 (1) Hours du promier signal d'avertissement
- 6) Heure du premier signal d'avertissement 12h 00





7) Heure limite d'arrivée 17h 00

Parcours 2 C Bonifacio – St Cyprien



Heure du premier signal d'avertissement :

12h00

Distance:

23 miles

Parcours:

Départ : près de la « Cala di Paragnanu / lles Fazziolu (Approx 41°23'405 N / 009° 8'120)

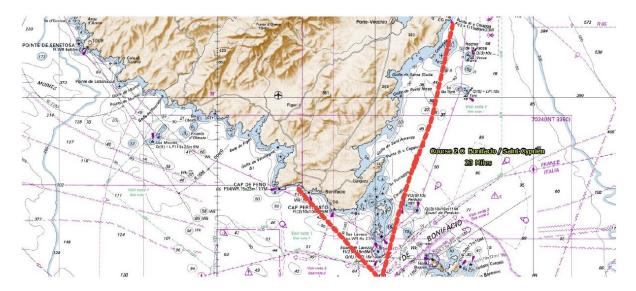
Bouée de dégagement éventuelle (pavillon « D » sur le bateau comité avec ou sans pavillon vert)

Arrivée: devant le golfe de Santa Giulia (Approx 41° 30′ 52.03″ N, 9° 17′ 38.77″ E)

<u>Heure limite d'arrivée</u>: 20H00



Parcours 2 D Bonifacio – St Cyprien (Chiappa)



Heure du premier signal d'avertissement: 12h00

Distance: 27 miles

Parcours:

Départ : près de la « Cala di Paragnanu / lles Fazziolu (Approx 41°23'405 N / 009° 8'120)

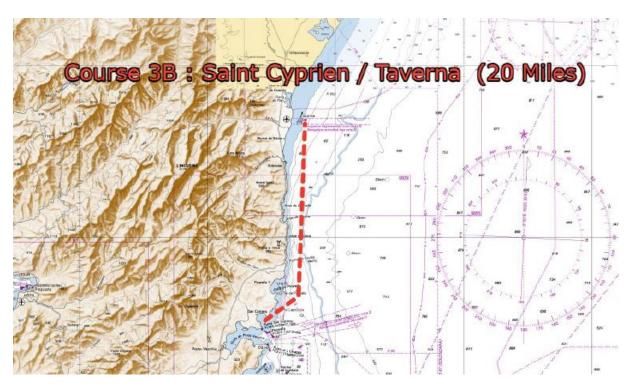
Bouée de dégagement éventuelle (pavillon « D » sur le bateau comité avec ou sans pavillon vert)

Arrivée : dans le sud de la Punta di A Chiappa (Approx 41° 35' 0500 "N, 9° 22' 0500 E)

Heure limite d'arrivée : 20H30



Parcours 3 B St Cyprien – Taverna (Solenzara)



Heure du premier signal d'avertissement :

12h00

<u>Distance</u>:

20 miles

Parcours:

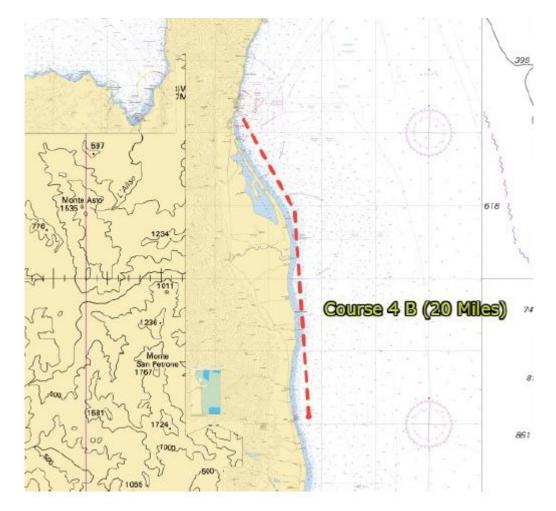
Départ : Dans la baie de Saint Cyprien (Approx 41°37′ 535N / 009°22′ 200 E)

Bouée de dégagement éventuelle (pavillon « D » sur le bateau comité avec ou sans pavillon vert)

Arrivée: Proche de la bouée cardinale « Solenzara » (41°55'303N / 9° 25' 780 E

<u>Heure limite d'arrivée</u>: 19H00

Parcours 4 B Taverna - Macinaggio



Heure du premier signal d'avertissement: 12h00

<u>Distance</u>: 20 miles

Parcours:

Départ : Proche du port de Taverna (42°20'300N 9°28' 000 E)

Bouée de dégagement éventuelle (pavillon « D » sur le bateau comité avec ou sans pavillon vert)

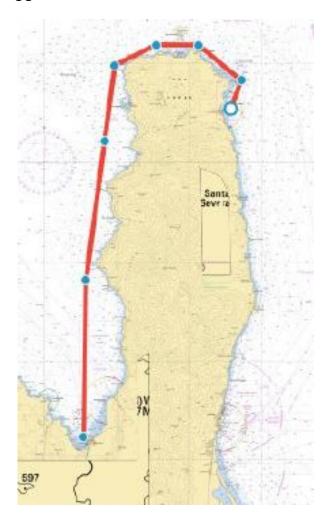
Arrivée: Proche du port de Bastia (42°40'950N / 9° 27' 160 E

<u>Heure limite d'arrivée</u>: 19H00





Parcours 5 A Macinaggio – St Florent



Heure du premier signal d'avertissement: 12h00

<u>Distance</u>: 28 miles

Parcours:

Départ : Proche du port de Macinaggio

Bouée de dégagement éventuelle (pavillon « D » sur le bateau comité avec ou sans pavillon vert)

Arrivée: Proche du port de Saint Florent (42°42'9351N / 9° 19' 0479E

Heure limite d'arrivée: 21H00





Parcours 5 B Macinaggio – St Florent (Punta Stintinu)



Heure du premier signal d'avertissement :

12h00

<u>Distance</u>:

15,5 miles

Parcours:

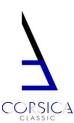
Départ : Proche du port de Macinaggio

Bouée de dégagement éventuelle (pavillon « D » sur le bateau comité avec ou sans pavillon vert)

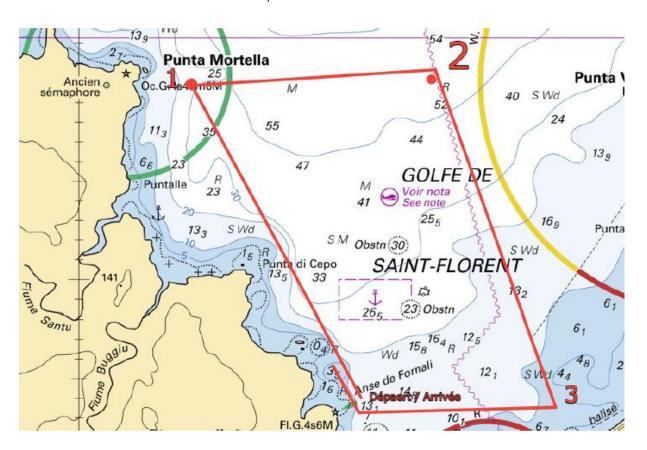
Arrivée: Proche du port de Saint Florent (42°53'3713N / 9° 19' 0625E

<u>Heure limite d'arrivée</u>: 17H00





Parcours 6 St Florent – St Florent Trophée de la Ville de Saint Florent



Heure du premier signal d'avertissement :

12h00

<u>Distance</u>: 6 à 18 miles

Parcours:

DÉFINITION DU PARCOURS POUR 3 TOURS

Départ - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - 3 - Arrivée Toutes les marques sont tribord

POSITION DE LA LIGNE DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Par le travers du phare de Fornali

DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS

Marque de départ et d'arrivée : bouée gonflable cylindrique orange cette marque est aussi marque de parcours (marque 4)

Marque 1 : bouée gonflable cylindrique orange

(42° 43.048' N — 009° 15.749' E)

Marque 2 : bouée gonflable cylindrique jaune

(42° 43.037' N — 009° 17.123' E)

Marque 3 : bouée gonflable cylindrique orange
(42° 41.329' N — 009° 18.097' E)

RÉDUCTION DE PARCOURS

En fonction des conditions météo, le comité de course pourra réduire la course à la marque 4 conformément à la règle RCV 32.1

Heure limite d'arrivée :

17H00







Saint-Florent Corsica Classic 2018 photo Gerard Zivy

ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.





(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

8. LES PARCOURS

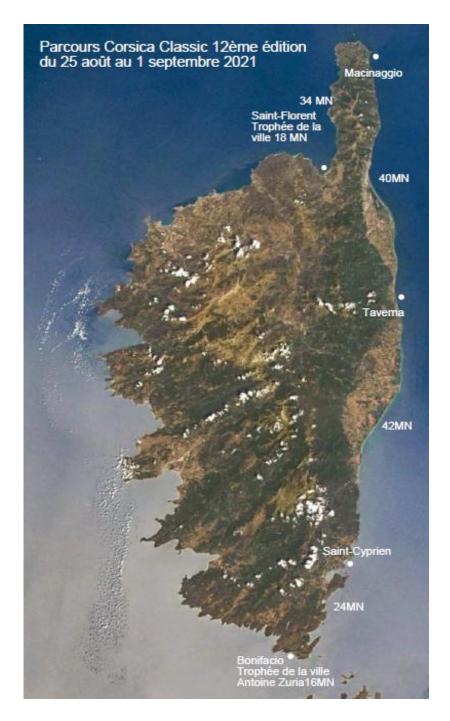
Les différents parcours sont indiqués sur une carte de la Corse :

8. THE RACES

The different races are indicated on a map of Corsica:







13. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES / ADDITIONAL INFORMATION

Association Corsica Classic Yachting: 10, rue Prosper Mérimée • 20 000 Ajaccio Président: Thibaud Assante +33 6 84 95 57 84

contact@corsica-classic.com

